

DELIBERATION N° 874 - CS du 16 janvier 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'est réuni le mardi 16 janvier 2024 à 16 heures, à la salle polyvalente de Fitou (11), sous la Présidence de Monsieur Didier CODORNIU,

Secrétaire de séance : Alexis ARMANGAU

Présents :

Didier CODORNIU, Sylvie VILAS, Francis MORLON, Magali VERGNES, Hervé BARO, Sandrine SIRVENT, Bernard DEVIC, Gérard LUCIEN, Anaïs NAVARRO, Alexis ARMANGAU, Catherine ROI, Alain AZEU, Danielle ORTUNO, Patrice FERRE, Gérard LACOMBE, Michel PUJOL, Patrick LECOCQ, Hervé LOUSSERT, Jean Paul FOURNIER, Gérard FERRY, Anne Marie BEAUDOUVI, Marie BRETON, Rémy BALTAZAR, Michel SENEGAS, Valérie KOPEC, Quentin LOPEZ, Pierre SANTORI, Didier MILHAU, Stéphane SANTANAC, André BEDOS, Jean Baptiste GAUBERT, Marie Lou LAJUS, Xavier BELART, Michelle MALLARD, Yann RUDENT, Frédéric BOUTROUX, Laurent POLONI.

Absents excusés et représentés :

Catherine BOSSIS, Philippe ANDRIEU, Benjamin ASSIE représenté par Didier CODORNIU, Didier ALDEBERT, Catherine GOUIRY, Jérémy JALABERT, Céline URBAIN, Jean Alexis NOEL et Marc DANNAY représentés par Alexis ARMANGAU, Bruno TEXIER, Michel CURADE représenté par Laurent POLONI, Benoit VALERY représenté par Gérard LUCIEN, Patrice FERRE représenté par Bruno ZUBIETA, Jean Pierre GARCIA, Alain VIALADE, Noëlle VIALADE, Arnaud RENNESSON, Clément BACAVE, Pierre PEREZ, Lola JACQUET, André Luc MONTAGNIER, Marie Laure BOYER CORCUFF et Véronique LACZNY VIGNES représentées par Marie BRETON, Henri MARTIN représenté par Rémy BALTAZAR, Aurélie PONS représentée par Michel PUJOL, Michel JAMMES représenté par Stéphane SANTANAC, Alain VICO, Sandrine SEGURA-MARTINS, Rémy IBANES, Jean Michel MARTIN, Rolland DELSOL.

Objet : Avant-projet de la Charte de territoire 2025-2040 du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Vu les textes de référence encadrant le classement des Parcs naturels régionaux :

- *Les articles L. 333-1 et L. 333-4 du code de l'environnement,*
- *Le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux, issu de la loi n° 2016- 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*
- *La circulaire NOR : TREL1826915N du Ministre de la transition écologique et solidaire du 7 novembre 2018*
- *Circulaire du 15/07/08 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes*
- *Vu la validation du bilan-évaluation et du diagnostic de territoire en comité syndical du 16 mai 2023 (délibération N°822 – CS 16-05-2023)*
- *Vu la validation du Projet stratégique de la Charte de territoire 2025-2040 voté en comité syndical du 16 mai 2023 (délibération N°823 – CS 16-05-2023)*

Le Président rappelle le déroulement de la démarche et les différentes étapes de travail :

- Le processus de révision de la Charte a été lancé officiellement par la délibération du Conseil Régional en 2021 et après délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée
- La mobilisation des moyens (humains et financiers) du Syndicat et l'aide apportée par la Région pour mener le pilotage, la concertation et la rédaction en interne,
- La réalisation en 2022-2023 des études préalables à l'élaboration de la Charte (diagnostic de l'évolution du territoire et bilan-évaluation de la mise en œuvre de

la Charte 2010-2025), les années 2022 et 2023 ont été consacrées à la concertation des élus et des acteurs du territoire pour définir et rédiger collectivement les objectifs de la nouvelle Charte et déclinaisons plus opérationnelles

- Les consultations écrites et les rencontres ayant permis d'intégrer les remarques des collectivités concernées (communes, intercommunalités, départements et région) et des partenaires associés aux ateliers et autres forums
- La validation par le Président du Parc des dernières améliorations de forme suite à l'intervention d'un consultant extérieur et de l'équipe technique chargés de procéder à une relecture et une harmonisation des fiches mesures pour éviter les doublons et réduire les lourdeurs du document

Le Président présente le contenu du dossier à transmettre à la Présidente de Région qui sollicitera officiellement l'Etat pour avis, ainsi que prévu dans les textes de référence :

- Le rapport de Charte et ses annexes réglementaires (intégrées au corps de charte)
- Le Plan du Parc
- Les études préalables validées lors du comité syndical du 16 mai 2023 (bilan évaluation de la charte 2010-2025 et diagnostic de territoire)
- La note explicitant la prise en compte des observations formulées dans la note d'enjeux des services de l'Etat du 23 février 2023
- Le cahier de concertation

Il rappelle les objectifs de la Charte 2025-2040

Défi 1

À L'HORIZON 2040, LE TERRITOIRE DU PARC DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE A SU AMORCER SA TRANSFORMATION ET S'ADAPTER CONTINUÛMENT POUR VIVRE DE FAÇON SOUTENABLE LES CHANGEMENTS EN COURS

Défi 2

À L'HORIZON 2040, LE TERRITOIRE DU PARC DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE A SU CO-CONSTRUIRE UN MODÈLE TERRITORIAL SOUTENABLE TENANT COMPTE DE SES SINGULARITÉS ET DE SES PATRIMOINES (PAYSAGER, NATUREL, CULTUREL)

Défi 3

À L'HORIZON 2040, LE TERRITOIRE DU PARC DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE A SU MUTUALISER SES ACTIONS ET COOPÉRER À DIVERSES ÉCHELLES POUR PORTER UNE VISION PROSPECTIVE ET SYSTÉMIQUE DES ENJEUX

Défi 4

À L'HORIZON 2040, LE TERRITOIRE DU PARC DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE A SU IMPLIQUER LES PUBLICS DANS UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIÉTAUX ET ÉCONOMIQUE

Les huit Orientations stratégiques :

Orientation 1 AMÉLIORER, PARTAGER ET VULGARISER LES CONNAISSANCES	Orientation 5 FAVORISER UNE ÉCONOMIE LOCALE SOUTENABLE ET SOLIDAIRE
Orientation 2 ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ ET D'ADAPTATION DES USAGES ET ACTIVITÉS	Orientation 6 PRÉSERVER LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET LA BONNE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

<p>Orientation 3 GARANTIR LA QUALITÉ DES PAYSAGES, DES RESSOURCES, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES</p> <p>Orientation 4 (A)MÉNAGER LE TERRITOIRE EN VISANT L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE</p>	<p>Orientation 7 RENFORCER L'APPROPRIATION ACTIVE DES ENJEUX PAR LES PUBLICS À TRAVERS L'ACTION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE</p> <p>Orientation 8 INNOVER, EXPÉRIMENTER ET COOPÉRER POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS FUTURS</p>
--	---

Vu l'exposé du Président, les élus du Comité syndical :

- **Valident à la majorité les objectifs de l'avant-projet de Charte de territoire 2025-2040 ;**
- **Valident à la majorité le rapport de Charte, ses annexes et le Plan du Parc, issus de la concertation menée depuis 2021**
- **Autorisent le Président à transmettre le dossier à la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie pour sollicitation officielle de l'avis de l'Etat ;**
- **Donnent pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Didier CODORNIU



Président

Nombre de suffrages exprimés 44 représentants 156 voix

Pour : 125 voix

Contre : 9 voix

Abstention : 22 voix

